

Démarche : Calamité : tempête FIONA, déclaration pertes de récoltes.  
Organisme : Service Economie Agricole, Unité coordination des politiques agricoles

## Identité du demandeur

Email

Etablissement  
SIRET

Dénomination

Forme juridique

## Formulaire

Le dépôt des dossiers a été clos au 14 février 2023.

Vous ne pouvez plus déposer de nouveau dossier, mais vous pouvez encore compléter vos dossiers déposés préalablement.

### DOSSIER DE DECLARATION PERTES DE RECOLTES "TEMPETE FIONA"

Ce formulaire concerne les pertes de récoltes liées au dégâts causés suite au passage de la tempête "FIONA".

La date limite du dépôt du dossier complet est fixé au 14 février 2023

La décision d'intervention du Fonds de Secours pour les Outre-Mer autorise l'indemnisation des pertes de récoltes sur l'ensemble des communes de la Guadeloupe, hormis celles de Marie-Galante.

## Dépôt par un tiers

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Mandat de délégation au dépôt du dossier

En cas de dépôt du dossier par un tiers, veuillez joindre une attestation de mandat de délégation signée.

## Données personnelles

### Consentement au recueil des données personnelles

Je consens à ce que l'administration exploite mes données personnelles afin d'instruire ma demande et d'effectuer des suivis statistiques.

Cochez la mention applicable

Oui

Calamité : tempête FIONA, déclaration pertes de récoltes.

Non

## Identification du demandeur

### Statut exploitation

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Entreprise individuelle
- EARL
- SCEA
- GAEC
- GFA

### Raison sociale de la société

### Numéro PACAGE

### Commune du siège de l'exploitation

### Civilité du demandeur

- Mme
- M.

### Nom

### Prénom

### Adresse postale

### Communes

### Téléphone 1

### Téléphone 2

### Nom du groupement de producteur

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

## Situation fiscale

### Chiffre d'affaires de l'exploitation

Dans cette partie vous devez indiquer vos chiffres d'affaires des trois dernières années. Le chiffre d'affaires est la somme des ventes des biens et/ou des services facturés sur l'année. Ce montant n'inclut pas les différentes aides et/ou subventions perçues.

#### Chiffre d'affaires de l'exploitation 2019

#### Chiffre d'affaires de l'exploitation 2020

#### Chiffre d'affaires de l'exploitation 2021

### Régime fiscal de l'exploitation

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Micro Bénéfice Agricoles

Réel (normal ou simplifié)

### Justificatifs

Dans les trois pièces justificatives suivantes, il conviendra de joindre les liasses fiscales pour tous les exploitants individuels ou en société déclarant des revenus au réel.

Pour les exploitations déclarant des revenus au Micro Bénéfice Agricole, il conviendra de joindre les trois derniers livres de recettes.

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Livre de recettes, bilan, liasse fiscale 2019

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Livre de recettes, bilan, liasse fiscale 2020

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Livre de recettes, bilan, liasse fiscale 2021

### Pièces justificatives supplémentaires

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièces justificatives supplémentaires

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièces justificatives supplémentaires

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièces justificatives supplémentaires

## Productions impactées par la tempête

### Productions impactées

## **Calamité : tempête FIONA, déclaration pertes de récoltes.**

Indiquer les productions dont vous souhaitez déclarer les pertes. A noter que les pertes de récoltes pour l'apiculture, et les prairies, seront à détailler sur les tableaux spécifiques. Toutes les autres productions seront à détailler sur le tableau "toutes productions sauf apiculture et prairie".

Pour rappel : les bananes export et la canne à sucre feront l'objet d'un dépôt ultérieur.

Cependant les pertes pour les autres types de productions de bananes sont à déclarer dans ce formulaire.

Une fois la ou les productions choisies, le "modèle à télécharger" nécessaire à la déclaration de vos pertes apparaîtra. Il conviendra ensuite de le télécharger, de le compléter et de le redéposer.

ATTENTION de sélectionner seulement les productions dont vous voulez déclarer les pertes.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Toutes productions sauf apiculture et prairie**
- Apiculture
- Prairie

### **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Pertes de récoltes : Apiculture

Renseigner votre historique de production pour les 5 années qui précèdent la tempête et votre production 2022.

### **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Pertes de récoltes : Toutes productions sauf apiculture et prairie.

Renseigner pour chaque parcelle, la culture, sa date et sa durée d'implantation, la quantité attendue et la quantité récoltée. Si une parcelle présente différentes cultures (sous-divisions de parcelles), inscrire une ligne par culture, en répétant le numéro de la parcelle.

### **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Pertes de récoltes : Prairie

### **Pièces justificatives supplémentaires**

### **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Pièces justificatives supplémentaires

### **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Pièces justificatives supplémentaires

### **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Pièces justificatives supplémentaires

### **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Déclaration de surface 2022

Joindre le "descriptif des parcelles" de l'année 2022, ce document est disponible dans votre espace "Télécac" (Données et documents - Campagne 2022 - Formulaire dossier PAC).

NE PAS joindre les photos des parcelles de votre déclaration.

### **Commentaires éventuels sur la déclaration PAC**

Vous pouvez apporter des éventuels commentaires à votre déclaration.

Calamité : tempête FIONA, déclaration pertes de récoltes.  
**Pièces justificatives complémentaires**

**RIB/IBAN**

--

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

RIB/IBAN

Joindre le RIB/IBAN au nom et prénom du demandeur ou de la raison sociale de la société.

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Attestation sociale

Joindre une attestation de moins de 6 mois précisant que l'adhérent à la CGSS (AMEXA) est à jour de ses cotisations ou qu'un plan de paiement est en cours.

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Attestation fiscale

Joindre une attestation des services des impôts certifiant que vous êtes en situation régulière vis à vis de l'administration fiscale ou qu'un plan de paiement est en cours.

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Avis d'imposition 2022 sur les revenus de 2021

Joindre une copie de votre avis d'imposition.

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Avis d'imposition 2021 sur les revenus de 2020

Joindre une copie de votre avis d'imposition.

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Avis d'imposition 2020 sur les revenus de 2019

Joindre une copie de votre avis d'imposition.

## **Engagement du demandeur**

**J'autorise la DAAF Guadeloupe :**

- à consulter tout organisme susceptible de fournir les éléments nécessaire à l'instruction et au contrôle de mon dossier,
- à demander toute information relative à mes contrats d'assurances et aux éventuelles indemnisations perçues à leur titre aux caisses d'assurance mentionnées,
- à utiliser ces informations pour l'accès éventuel aux aides complémentaires mises en place par la collectivité territoriale,
- à fournir les données de la présente demande à mon établissement de crédit, si je sollicite des mesures d'aides complémentaires.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**J'atteste sur l'honneur :**

- ne pas avoir sollicité pour le même objet, une autre aide que celle indiquée sur le présent formulaire de demande d'aide,
- l'exactitude des renseignements portés sur le présent formulaire et les pièces jointes.
- qu'il n'existe aucun élément assurable contre l'incendie sur mon exploitation.

## Calamité : tempête FIONA, déclaration pertes de récoltes.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### **Je m'engage, sous réserve de l'attribution d'aide :**

- à détenir, conserver, fournir tout document ou justificatif demandé par l'autorité compétente, pendant 3 années,
- à informer la DAAF, de toute modification de ma situation, de la raison sociale de ma structure et de mes engagements,
- à accepter et faciliter l'ensemble des contrôles administratifs et contrôles sur place.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### **Je suis :**

- informé qu'en cas d'irrégularité ou de non respect de mes engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans exclure d'autres poursuites et sanctions prévues par les textes en vigueur.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### **Je demande :**

- à bénéficier d'une indemnisation pour perte de récoltes au titre de la procédure "calamités agricoles".

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### **Information importante**

**Vous avez opté pour une démarche dématérialisée. Le dépôt du formulaire vaut signature.**